

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise à la Chambre des communes de recommander instamment au gouvernement de mettre sur pied une politique efficace de consultation pour obtenir un consensus au sujet de la mise en œuvre d'une politique en matière de pêches au lieu de continuer à agir unilatéralement.

M. SKELLY—LES CONSÉQUENCES DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE PÊCHES

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): La deuxième pétition est signée encore une fois par un certain nombre de pêcheurs de la côte Ouest qui sont extrêmement préoccupés par la situation du secteur de la pêche à l'heure actuelle. Étant donné que les coûts élevés du carburant, des intérêts, du mouillage et d'autres facteurs qui ont contribué à faire grimper leurs frais d'exploitation sont la conséquence directe des mesures prises par le gouvernement, et étant donné que les pêcheurs contribuent au bien-être de tous les Canadiens en leur procurant une denrée alimentaire essentielle grâce à l'exploitation des ressources marines, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise à la Chambre des communes de prendre immédiatement des mesures susceptibles d'exonérer les pêcheurs ces frais excessifs attribuables à la politique gouvernementale.

M. SKELLY—LA PROTECTION DE L'HABITAT DU POISSON

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): La troisième pétition, monsieur le Président, a trait à l'un des plus graves problèmes concernant la pêche sur la côte Ouest, c'est-à-dire la protection de l'habitat. Étant donné que le conflit qui oppose les usagers des ressources, dans des domaines tels que l'abatage du bois, l'exploitation minière, la promotion immobilière et les pêcheurs, entraîne une destruction considérable et permanente de l'habitat fragile du poisson sur la côte Ouest, il est résolu que le gouvernement fédéral doit mettre en œuvre les mesures suivantes afin de le protéger: élaborer une loi particulière visant à désigner certaines régions comme habitat inviolable du poisson sur toute l'étendue . . .

M. le Président: Le député aurait-il l'obligeance d'en arriver à l'objet de la pétition?

M. Skelly: Les pêcheurs pétitionnaires souhaitent que le gouvernement prenne des mesures précises et positives pour protéger l'habitat du poisson au lieu de s'en tenir à l'attitude velléitaire qu'il a observée jusqu'ici. Vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au gouvernement d'agir immédiatement pour leur donner cet appui.

M. SKELLY—LES CONSÉQUENCES DE CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ASSURANCE-CHÔMAGE POUR LES PÊCHEURS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): L'avant-dernière pétition a un caractère très actuel. Encore une fois, elle porte la signature d'un certain nombre de pêcheurs. Attendu que le Conseil arbitral de la Commission de l'assurance-chômage a décidé que certaines dispositions relatives aux pêcheurs allaient à l'encontre de la Charte des droits, qu'une décision de cette nature remet en question le pouvoir qu'a le gouvernement d'établir des dispositions concernant l'assurance-chômage dans

Questions au Feuilleton

le domaine des pêches, attendu aussi que les dispositions sont particulièrement rigoureuses à l'endroit des pêcheurs qui sont déjà défavorisés financièrement, vos pétitionnaires prient humblement la Chambre des communes de prendre des mesures en vue de modifier la loi sur l'assurance-chômage afin qu'elle ne soit plus discriminatoire à l'égard des pêcheurs.

M. le Président: Le député pourrait signer ses pétitions avant de les présenter à la Chambre. Et maintenant, la dernière?

M. Skelly: Si vous me le permettez, je préférerais la présenter demain.

M. le Président: Très bien.

M. FLIS—ON DEMANDE DE L'AIDE POUR LES MÉDECINS POLONAIS RÉFUGIÉS

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom des soussignés, résidents de l'Ontario, qui se prévalent maintenant de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède. Les soussignés prient humblement mais instamment les autorités tant fédérales que provinciales de prendre les mesures nécessaires pour aider les médecins polonais réfugiés dans notre pays à obtenir dans les plus brefs délais le droit d'exercer, et ce en créant un plus grand nombre de postes d'internes dans les hôpitaux et en prévoyant d'aider financièrement les membres de ce groupe durant leur formation. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

* * *

[Français]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION DE BELL CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications) demande à présenter le projet de Loi C-20, Loi concernant Bell Canada et modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la radiodiffusion, la Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne et la Loi sur la radio.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

● (1520)

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 40, 379 et 400.